

REGLEMENT DE L'EPREUVE

○ **Catégories**

Juniors de 18 à 19
Espoir de 20 à 22 ans
Seniors de 23 à 39 ans
Vétérans à partir de 40 ans

○ **Itinéraire**

Parcours balisé et sécurisé de 15.6 Kilomètres avec un dénivelé positif et négatif de 1000 m.
Départ place de la gare à 9 heures
Pont des Pouzouilles - Baraque du Sisca - Lac du Sisca - Porteille du Sisca - Lac du Pédures - Barrage du Baldarques - Pont des Pouzouilles
Arrivée à l'Hospitalet, place de la gare.

○ **Ravitaillement et contrôle**

Tous les 5 kilomètres.

○ **Dossards**

Ils seront remis aux concurrents le 25 aout 2019 à partir de 7h00 sur la place de la gare.

○ **Classement**

Il sera établi un classement général scratch homme et femme et un classement par catégorie.

○ **Disqualification**

Non passage aux points de contrôles.
Concurrent passant au point le plus haut de la course plus de 2h45 après le départ.

○ **Abandon**

Le dossard sera retiré au coureur et celui-ci ne sera plus sous la responsabilité de la course.
Un concurrent jugé en mauvaise condition physique pourra être arrêté par les commissaires de course.

○ **Météo**

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler la course selon les conditions météorologiques.

○ **Jurisprudence**

Seuls seront autorisés à participer les coureurs :

- Les titulaires d'une licence Athlé compétition*, Athlé entreprise*, Athlé running* ou d'un Pass' running*, délivrés par la fédération française d'athlétisme.
- Les titulaires d'une licence* délivrée par la FSCF, la FSGT ou l'UFOLEP, mentionnant la non contre indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition.
- Les titulaires d'une licence* délivrée par la FFTri, la FFCO ou la FFPM.
- Les non licenciés doivent être titulaires d'un certificat médical de non contre indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pieds en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition ou sa photocopie.

Licence établie pour la **saison en cours*

Ils doivent aussi être couverts par une assurance personnelle pour les risques encourus lors d'une course hors stade.

L'association organisatrice « la devésette » est elle-même assurée pour les risques encourus avec une assurance de responsabilité civile « générale » et protection juridique des associations conformément aux dispositions générales du Contrat 100% association.

○ **Participation**

13 euros jusqu'au 18 AOÛT

15 euros sur place

15 euros pour les accompagnants (pour le repas)

Remise des prix

Elle aura lieu avant le repas à la salle R. Diaz.

Association La Devessette

Trophée de l'Isard